

M. Coldwell, appuyé par M. Gillis, propose en sous-amendement: Que l'amendement soit modifié en insérant immédiatement après les mots "des droits du Parlement" les mots suivants:

"et du fait de ne pas avoir annoncé de mesure législative établissant un programme complet d'assurance-santé à l'échelon national, qui prévoit la participation des provinces,"

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Cauchon.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. St-Laurent (Québec-Est), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du sommaire des arrêtés en conseil adoptés pendant la période allant du 1^{er} novembre au 31 décembre 1956.

Par M. St-Laurent (Québec-Est),—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* des mercredis 22 août, 12 et 26 septembre, 10 et 24 octobre, 14 et 28 novembre, 12 et 26 décembre 1956, ainsi que de l'Index codifié et du Tableau des modifications pour la période allant du 1^{er} janvier 1955 au 31 décembre 1956, selon l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Gregg, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire du rapport (17 décembre 1956) de la commission de conciliation chargée de connaître du différend entre la Fraternité des mécaniciens et chauffeurs de locomotives et la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, ainsi que du rapport minoritaire de ladite commission.

Par M. Harris, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada (volume I) pour l'année close le 31 mars 1956, et rapport de l'auditeur général pour l'année close le 31 mars 1956, suivant les articles 64(1) et 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Harris,—Classement, au 30 septembre 1956, des prêts consentis au Canada par les banques à charte, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre 48 des Statuts du Canada (1953-1954).

Par M. Harris,—Classement, au 30 septembre 1956, du passif-dépôts des banques à charte payable au public au Canada en monnaie canadienne, suivant l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre 48 des Statuts du Canada (1953-1954).

Par M. Harris,—Relevé des comptes et rapport du président de la Banque d'expansion industrielle pour l'année terminée le 30 septembre 1956, selon l'article 29(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre 151 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. Harris,—Rapport du surintendant des assurances du Canada, volume I—Précis des rapports de compagnies d'assurance au Canada, pour l'année close le 31 décembre 1955, conformément à l'article 9 de la Loi sur le département des assurances, chapitre 70 des Statuts révisés du Canada (1952).